

**PÔLE PILOTAGE
DE L'EFFICIENCE ET
DES RESSOURCES
FINANCIÈRES**

7 bis, allée de l'Île Gloriette
44 093 Nantes cedex 1
bp-pole-finances@chu-nantes.fr

DIRECTRICE
Caroline RAUSCENT

**DECISION PPERF N° 10 028/2026
FIXANT LES TARIFS DE CESSIONS ET DE DISTRIBUTION DE GREFFONS
CORNEENS, DE GREFFONS CORNEENS PRE-DECOUPES, DE MEMBRANES
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2027**

**BUDGET ET
CONTRÔLE INTERNE
Gaëlle BOUVIER-MULLER
DIRECTRICE**

**RECETTES
Nathalie DOLLEY
DIRECTRICE**

**INVESTISSEMENTS
Caroline RAUSCENT
DIRECTRICE**

Vu l'article L6143.7 du code de la santé publique, les tarifs (TTC) de cession et de distribution des greffons cornéens, des greffons cornéens pré-découpés, des membranes amniotiques et des DMEK, sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2027 :

Greffon cornéen	1709.10€ (TTC)
Greffon cornéen pré-découpé	2506.68€ (TTC)
Membrane amniotique	316.50€ (TTC)
DMEK	2506.68€ (TTC)

Pour les greffons importés de banques de tissus extérieures (France et Union Européenne) et redistribués aux greffeurs des CHU, CH et cliniques partenaires, des frais de dossier s'appliquent et s'élèvent à 80€.

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le 18 septembre 2026

Nathalie DOLLEY
Directrice des recettes
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc
et des Ressources Financières

